

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022**

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT SEPT AVRIL à VINGT HEURES TRENTE** se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Evelyne MATHIS – Maire

Présents : Evelyne MATHIS – Grégory BLAISE – Fabrice BOURGUIGNON– Laurent LECOMTE – Mathieu MAURY - Aurélie PIERSON-DEMEY - Virginie BETREMIEUX - Frédéric FORTICAUX - Raphaël VAUTHIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie PIERSON-DEMEY a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

N° 105 VALIDATION DU DIAGNOSTIC POUR LA MAISON THIEBAUT

Après avoir entendu les explications de Madame PIQUEMIL et de Monsieur MADDALON architectes du Cabinet MPA et avoir échangé sur les propositions de réaménagement de la Maison THIEBAUT en maison intergénérationnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le diagnostic du cabinet MPA
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

N° 106 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 annule et remplace la délibération VOTE DES 4 TAXES du 16 mars 2022.

Suite à une erreur matérielle de secrétariat, la délibération étant erronée il convient de corriger cette erreur et de conforter la délibération prise le 16 mars 2022.

Après rappel du taux d'imposition des taxes directes locales 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter ces taxes et autorise le Maire à compléter et à signer l'état de notification 2022.

	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière bâtie	22,78 %	22,78 %
Taxe foncière non bâtie	13,57 %	13,57 %
Cotisation foncière des entreprises/TP	16,50 %	16,50 %

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

N° 107 TRAVAUX DE GIRATION DES BUS A L'ENTREE DU LOTISSEMENT DU VAL DE MOSELLE – DEMANDE D'AIDE-ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 26 JANVIER

Mme Le Maire rappelle les éléments évoqués dans la délibération du 26 janvier 2022 concernant les transports scolaires et la nécessité d'entreprendre des travaux permettant la giration du bus afin de poursuivre la prise en charge des enfants du Val de Moselle car la Région Grand-Est n'autorise plus de manœuvres de recul.

Ce même jour, le Conseil Municipal validait à l'unanimité le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 30 603.96 € HT, autorisait le maire à solliciter des subventions et à signer les documents afférents au dossier.

Cependant, au regard de l'augmentation des matières premières, l'entreprise EUROVIA est dans l'obligation d'appliquer la hausse des prix et propose un nouveau devis à 33 463.96€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 33 463.96€/HT
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Europe en vue d'optimiser le plan de financement
- À signer les documents afférents au dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

N° 108 PREVENTION CONTRE L'INCENDIE -DEMANDE D'AIDES - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 26 JANVIER 2022

Mme Le maire rappelle les éléments évoqués dans la délibération du 26 janvier 2022 concernant les recommandations du SDIS au regard de la couverture incendie insuffisante sur le village et la possibilité d'y répondre par la pose de deux bâches de 60m³ chacune. Trois devis avaient été sollicités. Seule l'entreprise PRESTINI avait répondu pour un devis de 39 206 euros HT.

A ce jour, l'entreprise PRESTINI ne maintenant plus son offre, d'autres devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise TTP COTTEL ET FILS pour un montant de 21 550 € HT.
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de l'Europe en vue d'optimiser le plan de financement
- A faire les démarches auprès des particuliers pour l'emprise des bâches
- A signer les documents afférents à ces dossiers.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Fait à VELLE SUR MOSELLE le 27 avril 2022

**Le Maire
Evelyne MATHIS**

Affiché le 27/04/2022